

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK - SICAR"

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba, 1200 Kasserine

La Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK" publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 22 novembre 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mme Sawssen DALHOUMI.

BILAN - ACTIFS
(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2018 31 décembre 2017

ACTIFS NON COURANTS				
Actifs immobilisés	Immobilisations incorporelles	3	7 058	7 058
	Moins : amortissements		-6 583	-6 324
			475	734
	Immobilisations corporelles	3	161 223	161 223
	Moins : amortissements		-160 391	-151 029
			832	10 194
	Immobilisations financières	4	6 575 050	5 566 300
	Moins : provisions		-229 808	-229 808
			6 345 242	5 336 492
	Total des actifs immobilisés		6 346 549	5 347 420
	Autres actifs non courants		-	-
	Total des actifs non courants		6 346 549	5 347 420
	Autres actifs courants	5	1 828 790	1 812 668
	Moins : provisions		-	-
			1 828 790	1 812 668
	Placements et autres actifs financiers	6	559 000	838 362
	Liquidités et équivalents de liquidités	7	80 425	244 651
	Total des actifs courants		2 468 215	2 895 681
	TOTAL DES ACTIFS		8 814 764	8 243 101

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2018 31 décembre 2017

		Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
CAPITAUX PROPRES	Capital souscrit		6 236 055	6 236 055
	<i>Capital souscrit libéré</i>		4 979 325	4 979 325
	<i>Capital souscrit appelé, non libéré</i>		1 256 730	1 256 730
	<hr/>			
	Réserves légales et ordinaires		75 830	75 830
	Résultats reportés		-2 427 424	-2 233 675
	Modifications comptables		336 735	390 863
	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		4 221 196	4 469 073
	Résultat de l'exercice		-326 502	-193 749
	Total des capitaux propres avant affectation	8	3 894 694	4 275 324
<hr/>				
PASSIFS				
Passifs non courants				
Concours sur les ressources	9	4 229 006	3 409 471	
Total des passifs non courants		4 229 006	3 409 471	
<hr/>				
Passifs courants				
Autres passifs courants	10	160 519	152 511	
Avances sur rétrocession de participation	11	530 545	330 795	
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	75 000	
Total des passifs courants		691 064	558 306	
Total des passifs		4 920 070	3 967 777	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		8 814 764	8 243 101	

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	12	90 068	82 577
Autres produits d'exploitation		-	-
Total des produits d'exploitation		90 068	82 577
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats d'approvisionnements consommés	13	-17 729	-20 004
Charges de personnel	14	-326 160	-303 723
Dotations aux amortissements et aux provisions	15	-9 621	41 146
Autres charges d'exploitation	16	-62 015	-68 083
Total des charges d'exploitation		-415 525	-350 664
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-325 457	-268 087
Charges financières nettes	17	-708	-2 597
Produits des placements		-	-
Autres pertes ordinaires	18	-837	-248
Autres gains ordinaires	19	1 000	77 683
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES AVANT IMPÔT		-326 002	-193 249
Impôt sur les sociétés	20	-500	-500
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-326 502	-193 749
Effets des modifications comptables		-	390 863
RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES		-326 502	197 114

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION			
Résultat net		-326 502	197 114
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)		9 621	-41 146
Variations de :			
- Autres actifs courants	-	-16 122	-473 001
- Fournisseurs et comptes rattachés		-	-
- Autres passifs courants		-66 992	124 206
- Avances sur rétrocession de participation		199 750	20 532
- Effets des modifications comptables		-54 128	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		-254 373	-172 295
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-777
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		-	
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-1 014 750	-850 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	99 000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-1 014 750	-751 777
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Variation des concours sur les ressources		819 535	1 288 121
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		819 535	1 288 121
Variation de trésorerie		-449 588	364 049
Trésorerie au début de l'exercice	6 & 7	1 035 794	671 745
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 & 7	586 206	1 035 794

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Société de Développement Économique de Kasserine (SODEK-SICAR) est une Société Anonyme constituée en mai 1997. Son siège social est à l'Avenue Habib Bourguiba en face de la BCT - Kasserine.

Elle a pour objet social la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés implantées à la région de Kasserine et non cotées à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat, et ce à raison de 80% au moins de son capital libéré et 80% au moins de chaque montant mis à sa disposition sous forme de fonds à capital risque, autre que celui provenant sources de financement étrangères ou de ressources du budget de l'Etat et ce dans un délai ne dépassant pas la fin des deux années suivant celle au cours de laquelle le capital souscrit a été libéré ou celle du paiement de chaque montant mis à sa disposition.

La Société peut également acquérir des actions nouvellement émises sur le marché alternatif de la bourse, et ce, dans la limite de 30% du dit taux d'utilisation des ressources. La Société intervient à travers la souscription aux actions et parts sociales, ou encore au moyen de la souscription ou de l'acquisition de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et d'une façon générale de toutes les autres catégories assimilées à des fonds propres conformément à la législation et la réglementation en vigueur. Comme elle peut accorder des avances sous forme de compte courant associés.

La Société fait appel public à l'épargne et elle est régie en tant que Société d'Investissement à Capital Risque par les dispositions du décret-loi 2011-99 portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et les dispositions du décret-loi n°2011-100 du 21 octobre 2011 portant adaptation des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement dans le capital risque avec la législation le régissant.

Le capital social de la « SODEK-SICAR » s'élève, au 31 décembre 2018, à 6 236 055 DT et se divise en 1 247 211 actions de valeur nominale unitaire de 5 DT. Au 31 décembre 2018, le capital souscrit libéré est de 4 979 325 DT.

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

Les états financiers annuels de la « SODEK-SICAR » ont été arrêtés, au 31 décembre 2018, par référence au Système Comptable des Entreprises en Tunisie promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

1) Immobilisations incorporelles et corporelles

À la date de leur entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations incorporelles et corporelles propres sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Matériel de transport	20%
- Mobiliers et équipements de bureaux	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Agencements, aménagements et installations divers	15%

2) Titres de participation (ou placements à long terme)

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la « SODEK-SICAR »). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

La « SODEK-SICAR » a signé avec l'Etat Tunisien une convention de financement et de gestion des participations pour le compte du Fonds de Développement et de Décentralisation Industrielle « FOPRODI ». Les participations accordées aux promoteurs sur le fonds du FOPRODI figurent dans une rubrique à part au niveau du poste titres de participations à l'actif de ses états financiers, la contrepartie des participations sur les fonds du FOPRODI est inscrite au passif du bilan, parmi les passifs non courants.

Les avances reçues par la « SODEK-SICAR » sur cession de ses prises de participation sont enregistrées au compte « Avances sur cession de participation » au niveau du passif courant du bilan.

3) Revenus

Les revenus de la « SODEK-SICAR » sont constitués principalement par les produits de placements, les dividendes, les intérêts, les plus-values sur cession des titres de participation, les commissions de mise en place, les commissions sur la gestion des fonds de FOPRODI et les commissions d'études.

a) Dividendes :

Les dividendes relatifs aux titres en « portefeuille actions » sont comptabilisés en résultat net sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

b) Commissions d'étude et de gestion de fonds :

Les commissions d'étude et de suivi sont comptabilisées en revenus au fur et à mesure que les services sont rendus. Les commissions de gestion de fonds à capital risque pour le compte de tiers sont comptabilisées en revenus au fur et à mesure que les services sont fournis.

c) Produits de placements :

Les intérêts provenant des placements monétaires sont comptabilisés en résultat net au fur et à mesure qu'ils sont courus.

d) Plus-value sur cessions des participations :

Les plus-values sur cession des participations sont constatées à l'encaissement et après la réalisation des conditions juridiques de transfert des titres.

4) Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués principalement d'actions SICAV obligataires destinées à être cédés à très brève échéance et considérées, par la « SODEK-SICAR », comme étant des titres très liquides. Ils sont évalués initialement à leur prix d'acquisition, coûts de transaction exclus.

À la date de clôture, les titres cotés très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché (cours moyen en bourse du dernier mois) et les plus-values ou moins-values dégagées sont portées en résultat net.

5) Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la SODEK-SICAR et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés. Les principaux reclassements se présentent comme suit :

(en DT)

Libellé	Ancienne rubrique	Nouvelle rubrique	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Bilan				
Placements à court terme (très liquides)	Liquidités et équivalents de liquidités	Placements et autres actifs financiers	505 781	791 143
État de résultat				
Moins-values latentes sur actions	Revenus	Charges financières nettes	-	95
Moins-values réalisées sur actions	Revenus	Charges financières nettes	277	2 172
Intérêts des CCB	Revenus	Charges financières nettes	431	330
Carburants et lubrifiants	Autres charges d'exploitation	Achats d'approvisionnements consommés	16 096	16 809
Eau & électricité	Autres charges d'exploitation	Achats d'approvisionnements consommés	483	1 715
Fournitures de bureaux	Autres charges d'exploitation	Achats d'approvisionnements consommés	994	1 086
Fournitures de nettoyage	Autres charges d'exploitation	Achats d'approvisionnements consommés	156	394
Reprises sur amortissements des immobilisations	Autres gains ordinaires	Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-17 994
Reprises sur provisions pour dépréciation TP	Autres gains ordinaires	Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-103 999
Pénalités fiscales	Autres charges d'exploitation	Autres pertes ordinaires	304	198
Autres pertes exceptionnelles	Autres charges d'exploitation	Autres pertes ordinaires	233	50

Les chiffres de l'exercice 2017 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité suite aux changements des méthodes de présentation opérés au cours de l'exercice 2018 et à la correction de certaines erreurs antérieures.

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en DT)

	Valeurs brutes				Amortissements				Valeurs Nettes au	
	Soldes au 31/12/2017	Entrées 2018	Sorties 2018	Soldes au 31/12/2018	Soldes au 31/12/2017	Entrées 2018	Sorties 2018	Soldes au 31/12/2018	31/12/2018	31/12/2017
Logiciels	2 345	-	-	2 345	1 611	259	-	1 870	475	734
Conception LOGO	4 713	-	-	4 713	4 713	-	-	4 713	-	-
Total des immobilisations incorporelles (1)	7 058	-	-	7 058	6 324	259	-	6 583	475	734
Matériel de transport	103 555	-	-	103 555	94 114	8 715	-	102 829	726	9 441
Installations générales, agencements & aménagements divers	8 042	-	-	8 042	7 545	489	-	8 034	8	497
Equipements de bureaux	10 773	-	-	10 773	10 773	-	-	10 773	-	-
Mobilier de bureaux	22 822	-	-	22 822	22 646	78	-	22 724	98	176
Matériel informatique	16 031	-	-	16 031	15 951	80	-	16 031	-	80
Total des immobilisations corporelles (2)	161 223	-	-	161 223	151 029	9 362	-	160 391	832	10 194
Total des immobilisations incorporelles et corporelles (1+2)	168 281	-	-	168 281	157 353	9 621	-	166 974	1 307	10 928

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Participations :	5 421 242	5 012 492
- Titres de participation SODEK (<i>voir Note 4-1</i>)	2 752 000	2 782 000
- Titres de participation FOPRODI (<i>voir Note 4-2</i>)	1 979 300	2 038 300
- Titres de participation FSPME (<i>voir Note 4-3</i>)	919 750	422 000
- Moins : Provisions pour dépréciation (<i>voir Note 4-1</i>)	-229 808	-229 808
Obligations convertibles en actions / Fonds FSPME - FULLA	24 000	24 000
Obligations convertibles en actions / Fonds CDC - SOIP	300 000	300 000
Prêt NEW PLAST COMPANY (*)	600 000	-
<i>Total en DT</i>	6 345 242	5 336 492

(*) En date du 04 septembre 2018, "SODEK-SICAR" a signé avec la Société "NEW PLAST COMPANY" une convention de prêt en compte courant d'un montant de 600 000 DT pour une durée de 5 ans dont une année de grâce, moyennant un intérêt au taux de 10% l'an.

NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION - SODEK

	Soldes au 31 décembre 2018		
	<i>Valeur brute</i>	<i>Provision</i>	<i>Valeur nette</i>
Titres de participation libérés - SODEK :	2 752 000	229 808	2 522 192
- ENNEJMA	50 000	25 420	24 580
- ALICO	100 000	-	100 000
- AFRIQUE MARBRE	40 000	13 333	26 667
- INFOLAND	17 500	4 375	13 125
- GHATH AGRICOLE	40 000	13 180	26 820
- AUTO CLINIQUE HARMASSI	50 000	49 000	1 000
- BTS	20 000	-	20 000
- FULLA	12 000	12 000	-
- SCITEK	500 000	-	500 000
- STATION THERMALE CHAAMBI	250 000	-	250 000
- ADAM OIL	138 000	-	138 000
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	36 000	9 000	27 000
- MERVEILLE DU CENTRE	230 000	-	230 000
- SOUVIR	200 000	41 500	158 500
- SOIP	180 000	-	180 000
- BYZACENE	300 000	45 000	255 000
- NEW PLAST COMPANY	365 000	-	365 000
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	26 500	-	26 500
- GREEN PARC	17 000	17 000	-
- PUNICA INGREDIENT	120 000	-	120 000
- HANNIBAL OIL	60 000	-	60 000
Titres de participation non libérés - SODEK :	97 000	-	97 000
- INFOLAND	17 500	-	17 500
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	79 500	-	79 500
Versements restant à effectuer / TP non libérés - SODEK :	-97 000	-	-97 000
- INFOLAND	-17 500	-	-17 500
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	-79 500	-	-79 500
Total en DT	2 752 000	229 808	2 522 192

NOTE N°4-2 : TITRES DE PARTICIPATION - FOPRODI

	Soldes au 31 décembre 2018		
	<i>Valeur brute</i>	<i>Provision</i>	<i>Valeur nette</i>
Titres de participation libérés - FOPRODI :	1 979 300	-	1 979 300
- AFRIQUE MARBRE	72 000	-	72 000
- INFOLAND	30 000	-	30 000
- FULLA	24 500	-	24 500
- ADAMOIL	293 000	-	293 000
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	79 800	-	79 800
- SOIP	396 000	-	396 000
- MERVEILLE DU CENTRE	456 000	-	456 000
- NEW PALST COMPANY	364 000	-	364 000
- HANNIBAL OIL	264 000	-	264 000
Titres de participation non libérés - FOPRODI :	30 000	-	30 000
- INFOLAND	30 000	-	30 000
Versements restant à effectuer / TP non libérés - FOPRODI :	-30 000	-	-30 000
- INFOLAND	-30 000	-	-30 000
Total en DT	1 979 300	-	1 979 300

NOTE N°4-3 : TITRES DE PARTICIPATION - FSPME

	Soldes au 31 décembre 2018		
	<i>Valeur brute</i>	<i>Provision</i>	<i>Valeur nette</i>
Titres de participation libérés - FSPME :	919 750	-	919 750
- AUTO CLINIQUE HARMASSI	58 000	-	58 000
- POLYMERES ET COULEURS	65 000	-	65 000
- THALA TEX	100 000	-	100 000
- STE SAV	200 000	-	200 000
- STE SOCOC	102 000	-	102 000
- FULLA	26 000	-	26 000
- SOGIT	200 000	-	200 000
- EL BARAKA SA	168 750	-	168 750
Titres de participation non libérés - FSPME :	56 250	-	56 250
- EL BARAKA SA	56 250	-	56 250
Versements restant à effectuer / TP non libérés - FSPME :	-56 250	-	-56 250
- EL BARAKA SA	-56 250	-	-56 250
Total en DT	919 750	-	919 750

NOTE N°5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Fournisseurs - comptes débiteurs	1 050	-
Personnel - avances et acomptes	2 300	250
État - comptes débiteurs :	85 388	77 453
- Impôt sur les Sociétés à reporter	82 846	75 651
- Crédit de TVA	2 542	1 802
Charges constatées d'avance	-	1 822
Intérêts à recevoir / OCA :	43 008	6 858
- Intérêts / OCA - FULLA	3 294	894
- Intérêts / OCA - SOIP	39 714	5 964
Autres produits à recevoir (commissions d'étude, intérêts)	24 887	-
Jetons de présence à recevoir	3 150	3 150
Actionnaires comptes d'apport en capital appelé, non libéré	1 256 730	1 256 730
Produits à recevoir /intérêts de retard sur libération du capital (*)	412 139	466 267
Débiteurs divers (dépenses encourues pour le compte SCITEK)	138	138
Total en DT	1 828 790	1 812 668

(*) Ce solde représente le montant cumulé des intérêts de retard (calculé au taux d'intérêt statutaire de 6%) constatés suite à la défaillance de certains actionnaires dans la libération de leur participation dans le capital social de la société. Les intérêts de retard relatifs à l'exercice 2016 et antérieurs (allant du 14/02/2012 au 31/12/2016) ont été comptabilisés, au cours de l'exercice 2017, en modifications comptables pour un montant 390 863 DT. Le reliquat de 75404 DT correspond aux intérêts relatifs à l'année 2017 a été constaté en résultat de l'exercice 2017 parmi les autres gains ordinaires. Cependant, les intérêts de retard relatifs à l'exercice 2018 n'ont pas été pris en compte lors de l'établissement des présents états financiers. Les produits à recevoir ont été redressés pour un montant de 54 128 DT représentant les intérêts de retard de l'actionnaire qui a libéré la totalité de sa participation, et ce, suite à la recommandation du Conseil d'Administration de la SODEK-SICAR réuni en date du 10 octobre 2019.

NOTE N°6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Placements à court terme (très liquides) :	505 781	791 143
- Titres SICAV Obligataires BH	25 781	111 143
- Bons de caisse - FSPME	280 000	480 000
- Bons de caisse - SODEK	200 000	200 000
Prêts - échéances à moins d'un an :	53 219	47 219
- AFRIQUE MARBRE	33 219	33 219
- Neji FERHI	10 000	-
- SOFAC	10 000	14 000
- GAITH AGRICOLE	50 000	50 000
- Béchir FRAJ	24 901	24 901
- Moins : Provisions pour dépréciation	-74 901	-74 901
Prêts - Intérêts courus :	-	-
- AFRIQUE MARBRE	7 294	7 294
- Moins : Provisions pour dépréciation	-7 294	-7 294
Total en DT	559 000	838 362

NOTE N°7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Banques :	80 229	244 372
- BH Bank	22 519	20 846
- BNA	582	658
- ATTIJARI BANK	20 575	74 766
- QNB	36 553	148 102
Caisse	196	279
Total en DT	80 425	244 651

NOTE N°8 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(en DT)

	Capital social	Réserve légale	Réserves ordinaires	Fonds social	Modifications comptables	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Soldes au 31 décembre 2016	6 236 055	7 254	66 576	2 000	-	-1 878 136	-355 539	4 078 210
Affectation perte de l'exercice 2016	-	-	-	-	-	-355 539	355 539	-
Corrections d'erreurs antérieures (*)	-	-	-	-	390 863	-	-	390 863
Perte de l'exercice 2017	-	-	-	-	-	-	-193 749	-193 749
Soldes au 31 décembre 2017	6 236 055	7 254	66 576	2 000	390 863	-2 233 675	-193 749	4 275 324
Affectation perte de l'exercice 2017	-	-	-	-	-	-193 749	193 749	-
Effets des modifications comptables (*)	-	-	-	-	-54 128	-	-	-54 128
Perte de l'exercice 2018	-	-	-	-	-	-	-326 502	-326 502
Soldes au 31 décembre 2018	6 236 055	7 254	66 576	2 000	336 735	-2 427 424	-326 502	3 894 694

(*) Le Conseil d'Administration de la SODEK-SICAR réuni en date du 25 mai 2012, a appelé les actionnaires à libérer la deuxième moitié de l'augmentation du capital social. Au 31 décembre 2018, deux actionnaires n'ont pas libérés leur part restante dans l'augmentation du capital de la société qui s'élève à 1 256 730 DT. En 2017, la SODEK-SICAR a comptabilisé en modifications comptables, les intérêts de retard relatifs à l'exercice 2016 et antérieurs d'un montant de 390 863 DT (calculé au taux d'intérêt statutaire de 6% suite à la défaillance de certains actionnaires dans la libération de leur participation dans le capital social de la société). Cependant, le solde de la rubrique "Modifications comptables" a été redressé, en 2018, d'un montant de 54 128 DT représentant les intérêts de retard de l'actionnaire qui a libéré la totalité de sa participation, et ce, suite à la recommandation du Conseil d'Administration de la SODEK-SICAR réuni en date du 10 octobre 2019.

NOTE N°9 : CONCOURS SUR LES RESSOURCES

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Affectation sur les ressources FOPRODI	2 005 483	2 038 300
Affectation sur le fonds FSPME	1 258 365	1 066 400
Affectation sur le fonds CDC	965 158	304 771
<i>Total en DT</i>	4 229 006	3 409 471

NOTE N°10 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Etat - impôts et taxes	16 048	13 680
Personnel - comptes créditeurs :	69 550	67 895
- Congés à payer	22 023	22 919
- Autres charges à payer (primes)	47 527	44 976
Produits constatés d'avance	-	3 260
Charges à payer (honoraires, jetons de présence, etc.)	49 623	42 021
Organismes de sécurité sociale (CNSS)	24 044	25 455
Créditeurs divers	1 254	200
<i>Total en DT</i>	160 519	152 511

NOTE N°11 : AVANCES SUR RÉTROCESSION DE PARTICIPATION

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Titres de participation :	530 545	330 795
- SOFAC	40 894	40 894
- FERHI PLAST	51 750	31 000
- ALICO	53 501	39 501
- ENNEJMA	24 580	24 580
- GHAITH AGRICOLE	26 820	26 820
- SOIP	34 500	27 500
- ADAMOIL	12 000	10 000
- NEW PLAST COMPANY	118 000	16 000
- MERVEILLE DU CENTRE	81 000	72 000
- AUTO CLINIQUE HARMASSI	1 000	1 000
- SOUVIR	8 500	8 500
- STATION THERMALE CHAAMBI	31 000	13 000
- PUNICA INGREDIENT	35 000	20 000
- HANNIBAL OIL	2 000	-
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	7 000	-
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	3 000	-
Total en DT	530 545	330 795

NOTE N°12 : REVENUS

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Intérêts des placements monétaires	34 918	26 316
Plus-values sur cession de participations	6 753	29 150
Plus-values latentes sur actions SICAV obligataire	116	683
Plus-values réalisées sur actions SICAV obligataire	1 041	624
Jetons de présence	4 750	2 075
Commission de gestion des ressources FSPME	5 157	-
Commission de gestion des ressources CDC	8 162	-
Commission d'études	16 000	16 423
Intérêts des prêts en comptes courants	3 846	667
Produits sur obligations convertibles en actions	7 230	1 372
Dividendes / actions SICAV obligataire	2 095	5 267
<i>Total en DT</i>	90 068	82 577

NOTE N°13 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Carburants et lubrifiants	16 096	16 809
Eau & électricité	483	1 715
Fournitures de bureaux	994	1 086
Fournitures de nettoyage	156	394
<i>Total en DT</i>	17 729	20 004

NOTE N°14 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Salaires et compléments de salaires	277 211	260 124
Charges sociales légales	38 792	41 498
Congés payés (variation)	-870	-5 782
Autres charges de personnel	11 027	7 883
Total en DT	326 160	303 723

NOTE N°15 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	9 621	9 847
Reprises sur amortissements des immobilisations corporelles	-	-17 994
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	71 000
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-	-103 999
Total en DT	9 621	-41 146

NOTE N°16 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Services extérieurs :	50 180	57 455
- Loyers et charges locatives	11 495	10 948
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	9 574	8 489
- Déplacements, missions et réceptions	4 961	11 014
- Primes d'assurance	4 890	3 951
- Entretiens & réparations	4 767	9 018
- Frais postaux et de télécommunications	2 617	3 202
- Dons et subventions	920	166
- Publicité, publications et relations publiques	1 944	1 063
- Cotisation ATIC	-	4 000
- Services bancaires et assimilés	417	303
- Jetons de présence	8 500	5 250
- Autres charges d'exploitation	95	51
Impôts et taxes	11 835	10 628
Total en DT	62 015	68 083

NOTE N°17 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Moins-values latentes sur actions	-	95
Moins-values réalisées sur actions	277	2 172
Intérêts des CCB	431	330
<i>Total en DT</i>	708	2 597

NOTE N°18 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Pénalités fiscales	304	198
Contribution Sociale de Solidarité (*)	300	-
Autres pertes exceptionnelles	233	50
<i>Total en DT</i>	837	248

(*) *Instituée par la loi de finances pour l'année 2018 et calculée au taux de 1% sur la base du résultat fiscal relatif à l'exercice 2018, avec un minimum de 300 DT.*

NOTE N°19 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Produits divers ordinaires	1 000	1 837
Intérêts de retard sur actionnaires défaillants	-	75 404
Autres	-	442
<i>Total en DT</i>	1 000	77 683

NOTE N°20 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL*(en DT)*

	Exercice clos le 31 décembre 2018
Résultat net de l'exercice	-326 502
Réintégrations :	1 334
- Impôt sur les sociétés	500
- Pénalités de retard	534
- Contribution Sociale de Solidarité	300
- Moins-values latentes sur actions	-
Déductions :	2 211
- Plus-values latentes sur actions	116
- Dividendes / actions SICAV	2 095
Résultat fiscal (perte)	-327 379
Chiffre d'affaires local TTC	80 788
Minimum d'IS (0,2% du chiffre d'affaires local TTC avec un minimum de 500 DT)	500
Retenues à la source	-7 695
Reports antérieurs	-75 651
Impôt sur les Sociétés à reporter	-82 846

NOTE N°21 : TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent, au 31 décembre 2018, la somme de 586 206 DT, contre 1 035 794 DT au 31 décembre 2017, enregistrant ainsi une diminution de 43% et s'analysant comme suit :

	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Avoirs en banques & caisse	80 425	244 651
Placement en bons de caisse	480 000	680 000
Actions SICAV obligataires BH	25 781	111 143
Total en DT	586 206	1 035 794

NOTE N°22 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

1) Engagements donnés

La SODEK n'a donné aucun engagement depuis sa création (ni cautionnement, ni aval, ni hypothèque, ni autre type d'engagement).

2) Engagements reçus relatifs au « Portefeuille Actions »

Les engagements hors bilan reçus sous forme de garanties associées aux projets sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Société	Cessionnaire	Type de convention	Nombre de traites reçues	Montants des traites (DT)	Nantissement sur titres du cessionnaire	Garantie reçue (SOTUGAR, FNG,...)
ENNEJMA	Kamel Fakraoui	Portage	10	66.273,250	1026 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
INFOLAND	Med Jalel Eddine Bouallagui	Portage	06 SODEK 06 FOPRODI	51.976,600 70.026,000	1400 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	SOTUGAR sur un montant de 17.500 DT
AFRIQUE DE MARBRE	RachedAbbas si	Portage	06 SODEK 12 SODEK C.C.A. 03 FOPRODI	78.940,000 115.880,900 96.840,000	4700 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Garantie FNG sur un montant de 40.000 DT
ALICO	Aicha Belkhir	Portage	09 SODEK	100.000,000	10.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
GHAITH AGRICOLE	Mohieddine MAAYOUFI	Portage	10 participations 11 C.C.A.	51.874,000 56.963,910	5.940 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
STATION THERMALE	Msadek SAYHI	Pacte d'actionnaires	----	----	23750 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
GREEN PARC DE LOISIR	Abdellatif GANZOU	Pacte d'actionnaires	----	----	1100 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
FULLA	Amel Bouazzi	Pacte d'actionnaires	06 FOPRODI	27.820,350	---	Aucune
SOIP	Ahmed Ouni	Pacte d'actionnaires	09 FOPRODI	464.508,000	---	Aucune

Suite 1 Note N°22

Société	Cessionnaire	Type de convention	Nombre de traites reçues	Montants des traites (DT)	Nantissement sur titres du cessionnaire	Garantie reçue (SOTUGAR, FNG,...)
ADAM OIL	Gharsalli Soumaya	Pacte d'actionnaires	13 FOPRODI	354.528,200	5000 actions	SOTUGAR sur un montant de 138.000 DT
BISCUITERIE DU CENTRE OUEST	Tarek Mhadhbi	Pacte d'actionnaires	11 FOPRODI	94.126,500	---	SOTUGAR sur un montant de 36.000 DT
COMPOSTAGE DU CENTRE OUEST	Mohieddine Gharsalli	Pacte d'actionnaires	---	---	10650 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
NEW PLAST COMPANY	Tarek Gassoumi	Pacte d'actionnaires	08 FOPRODI	447.522,000	1960 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
LES MERVEILLES DU CENTRE	Sonia Tlili	Pacte d'actionnaires	17 FOPRODI	544.560,000	---	Aucune
SOFAC	Abdelbasset Tlili	portage	02 traites SODEK + FOPRODI	61.383,950	1700 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10DT	FNG sur un montant de 55.000
CLINIQUE AUTO HERMASSI	Hermassi Med Abderraouf	portage	13 traites	77.477,000	1150 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
BYZACENE	Tahar SAYHI	Pactes d'actionnaires	---	---	3000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
PUNICA INGREDIENT	Med Rachdi Bennani	Pactes d'actionnaires	---	---	---	Aucune
HANNIBAL OIL	Kamel Naddari	Pacte d'actionnaires	13 FOPRODI	307.200,000	---	SOTUGAR sur un montant de 60.000 DT
SOGIT	Boubaker ABBASSI	Pacte d'actionnaires	---	---	2000 actions ordinaires d'une valeur nom. De 100DT	Aucune
EL BARAKA	Hédi KHAYLI	Pacte d'actionnaires	---	---	22500 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10DT	SOTUGAR sur un mt de 225.000 DT

NOTE N°23 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Revenus	90 068	82 577
Autres produits d'exploitation	-	-
PRODUCTION	90 068	82 577
Achats d'approvisionnements consommés	-17 729	-20 004
Services extérieurs et autres charges externes	-50 180	-57 455
VALEUR AJOUTÉE	22 159	5 118
Charges de personnel	-326 160	-303 723
Impôts et taxes	-11 835	-10 628
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-315 836	-309 233
Charges financières nettes	-708	-2 597
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	-9 621	41 146
Autres pertes ordinaires	-837	-248
Autres gains ordinaires	1 000	77 683
Impôt sur les sociétés	-500	-500
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-326 502	-193 749
Effets des modifications comptables	-	390 863
RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES	-326 502	197 114

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE KASSERINE
(SODEK-SICAR)**

**RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIF À EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

Messieurs les Actionnaires de la Société SODEK-SICAR,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société SODEK-SICAR (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 3.894.694 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à (326.502) DT.

À notre avis, à l'exception de l'incidence de la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le Conseil d'Administration de la SODEK-SICAR réuni en date du 25 mai 2012, a appelé les actionnaires de la Société à libérer la deuxième moitié de l'augmentation du capital social. Au 31 décembre 2018, deux actionnaires n'ont pas libérés leur part restante dans l'augmentation du capital de la Société s'élevant à 1 256 730 DT. Ce montant figure parmi les autres actifs courants au bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2018.

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunie en date du 05 juillet 2018, la SODEK-SICAR a comptabilisé en produits à recevoir les intérêts de retard calculés sur la partie du capital social non libérée dans les délais légaux pour un montant global de 466 267 DT. Les intérêts de retard relatifs à l'exercice 2016 et antérieurs ont été comptabilisés, au cours de l'exercice 2017, en modifications comptables pour un montant total de 390 863 DT. Le reliquat de 75 404 DT correspond aux intérêts de retard relatifs à l'année 2017 a été constaté en résultat de l'exercice parmi les autres gains ordinaires.

Suite à la recommandation du Conseil d'Administration de la SODEK-SICAR réuni en date du 10 octobre 2019, les intérêts de retard relatifs à l'exercice 2018 n'ont pas été pris en compte lors de l'établissement des présents états financiers et les produits à recevoir ont été redressés pour un montant de 54 128 DT représentant les intérêts de retard de l'actionnaire qui a libéré la totalité de sa participation.

Les produits à recevoir au titre des intérêts de retard comptabilisés suite à la défaillance de certains actionnaires dans la libération de leur participation dans le capital social de la société figure au niveau des autres actifs courants au bilan de la SODEK-SICAR arrêté au 31 décembre 2018 pour un montant de 412 139 DT. Un doute plane sur le recouvrement de ces intérêts et, à notre avis, une provision pour dépréciation doit être comptabilisée.

(Pour de plus amples détails, se référer à la Note 5 et la Note 8 des états financiers).

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 04 novembre 2019

Le Commissaire aux Comptes

Sawssen DALHOUMI, Expert comptable



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Sawssen Dalhoumi', written over a circular blue stamp. The stamp contains the following text: 'SAWSEN DALHOUMI' at the top, 'Expert Comptable' below it, 'Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie' in the middle, and 'Immeuble Dar Carthage Avenue des Jardins de Carthage - 2068 Tunis' at the bottom.

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIF À EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

Messieurs les Actionnaires de la Société SODEK-SICAR,

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (antérieures et nouvelles)

En mars 2015, la Société de Développement Économique de Kasserine (SODEK-SICAR) a signé avec la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) une convention de gestion d'un fonds de capital investissement dans le cadre de l'intervention du Fonds de Soutien des Petites et Moyennes Entreprises (FSPME). Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 31 mars 2015.

Aux termes de cette convention, la SODEK SICAR perçoit une commission de gestion annuelle de 1,77% calculée sur la base des montants libérés et une commission de 20% décomptée sur les produits des ressources des sociétés bénéficiaires ou sur les plus-values provenant de cessions des participations.

Dans le cadre de l'exécution de cette convention de gestion du FSPME, la SODEK-SICAR a facturé, en 2018, à la BFPME une commission annuelle d'un montant de 5 157 DT (hors TVA).

Obligations et engagements de la SODEK-SICAR envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration lors de ses deux réunions tenues le 17 mars 2011 et le 31 mars 2015.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2018, le Président Directeur Général de la SODEK-SICAR a perçu les rémunérations et avantages suivants :

- Un salaire annuel net de 42 931 DT.
- Des bons de carburant pour une valeur globale de 10 215 DT.
- Des tickets de restauration pour une valeur globale de 846 DT.

Le Président Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction et de la prise en charge d'un quota de sa consommation téléphonique.

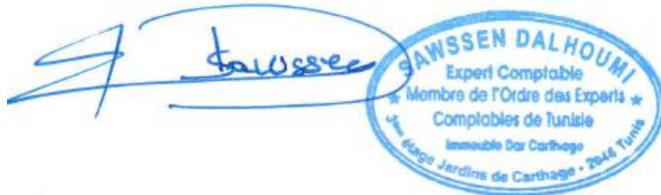
- Les jetons de présence revenant aux membres du Conseil d'Administration ont été comptabilisés en charges de l'exercice 2018 pour un montant brut de 8 500 DT.

En dehors des conventions précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 4 novembre 2019

Le Commissaire aux Comptes

Sawssen DALHOUMI, Expert comptable



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Sawssen". To the right of the signature is a circular blue stamp. The stamp contains the following text: "SAWSSSEN DALHOUMI", "Expert Comptable", "Membre de l'Ordre des Experts", "Comptables de Tunisie", and "Immeuble Dar Carthage - 2046 Tunis".